Plan du campus

A **RELATIONS INTERNATIONALES** • SCOLARITÉ
(bourses, diplômes, équivalences, inscriptions, transferts)
FICHIER CENTRAL DES THÈSES • IPAG

B PRÉSIDENCE
ADMINISTRATION

C SPSE *(sciences psychologiques et sciences de l'éducation)*
ETHNOLOGIE

D **DD** SSA *(AES, géographie, histoire de l'art, histoire, sociologie)*

E Anglais - TELEDIX - SCUIO

F Sciences Juridiques - Langues *(sauf anglais)*
agence comptable, reprographie

G SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION
Centre d'éducation Permanente

I **M** ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

N PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

J Locaux d'enseignement

K Maison Max Weber

L LL Phi *(Lettres, Langues, Philosophie)*
Affaires Culturelles

T SUFOM *(formation des maîtres)*
Métiers du livre (IUT)

MAE Maison de l'Archéologie
et de l'Ethnologie René Ginouvès

► **Site Internet www.u-paris10.fr/sri**

Conception et réalisation design • SPEI Imprimeur

Guide de l'étudiant international

UPX

UNIVERSITÉ PARIS X - NANTERRE

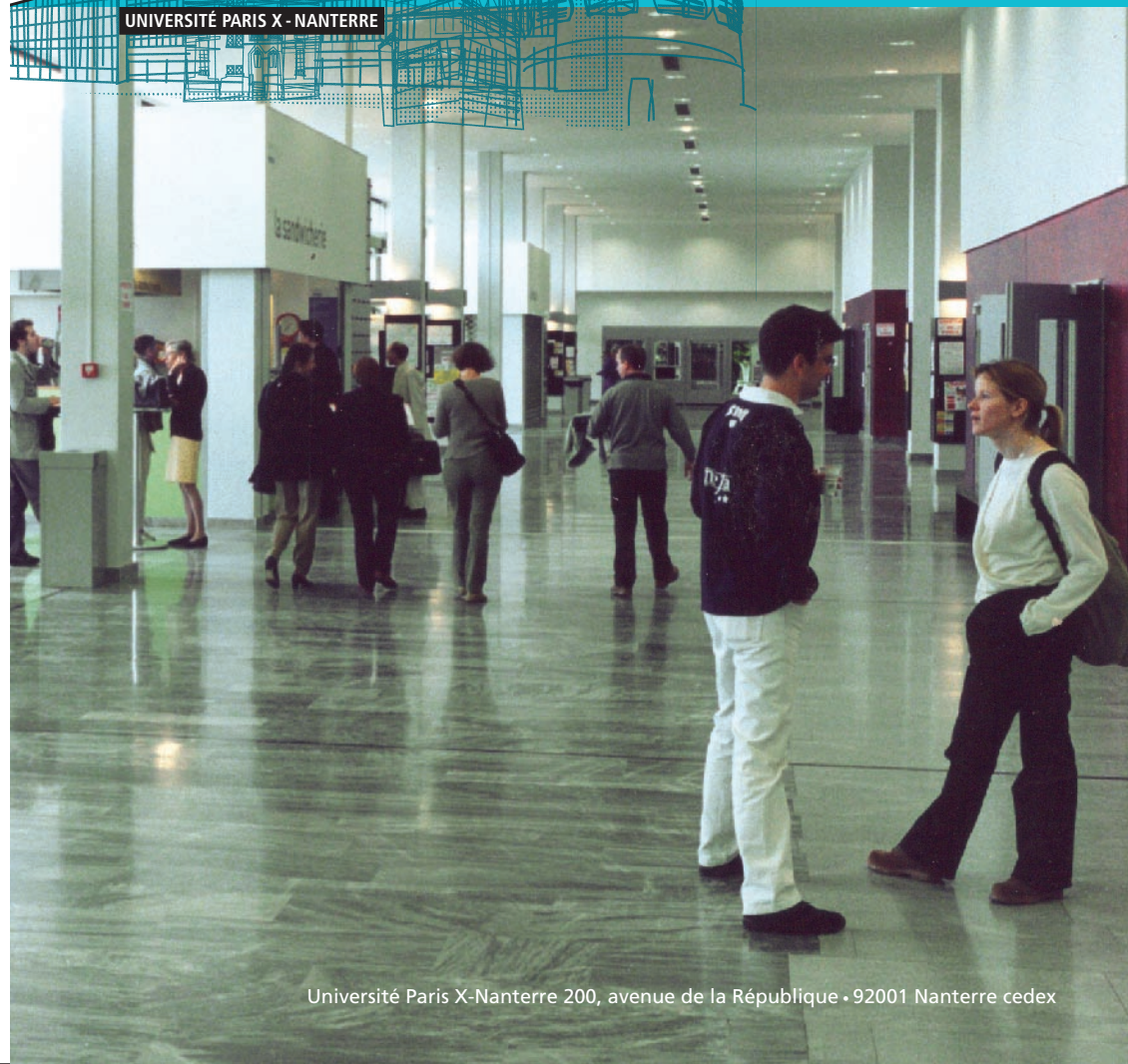

Université Paris X-Nanterre 200, avenue de la République • 92001 Nanterre cedex

BIENVENUE
À PARIS X-NANTERRE
Université de Paris-Ouest

Vous avez choisi de venir étudier à Paris X et vous avez l'impression de commencer une véritable course d'obstacles : il va falloir choisir une formation, vous inscrire à l'Université, demander un visa et régler les formalités de séjour, trouver un logement, suivre des cours de français...

À l'Université Paris X, vous bénéficiez de services spécifiques qui ont pour objectif de vous aider à trouver rapidement les informations indispensables à l'organisation de votre séjour d'études. Ils ont pour vocation de faciliter vos démarches administratives et personnelles et de vous aider à mieux comprendre le système éducatif français et la vie en France.

Ce guide encourage l'étudiant international à s'informer, tant auprès des différents services de l'Université que des autres organismes académiques : ils sont à votre disposition pour vous aider à réussir vos études à l'Université Paris X.

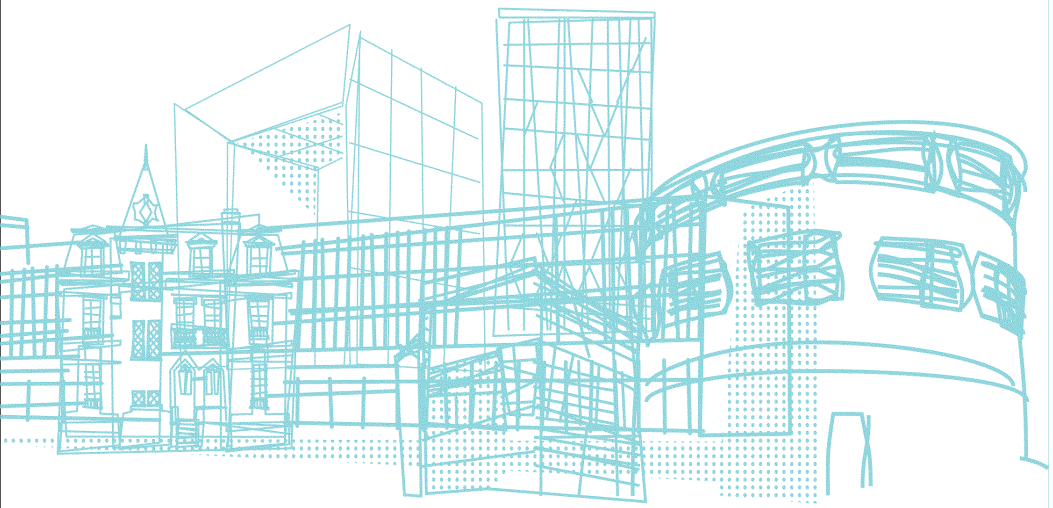

Université Paris X
200, avenue de la République 92001 Nanterre cedex
Standard 01 40 97 72 00 • http://www.u-paris10.fr

Sommaire

9 Paris X : Université internationale de Paris ouest

11 **1. La vocation internationale de l'Université**
Le Service des Relations Internationales
L'accueil des étudiants étrangers en candidature individuelle
L'accueil des étudiants étrangers en programme d'échange

16 **2. L'organisation des études**
La mise en place du système L, M, D
Le calendrier universitaire
Le système de notation/Système ECTS
Les diplômes et tests de français

22 **3. Les modalités d'inscription**
Validation de son diplôme
Stage et cours de français
Étudiants en programme d'échange
Étudiants en candidature individuelle
Droits universitaires

31 Réussir votre séjour

32 **1. Préparer son séjour**
Les formalités d'entrée : le visa d'études
Le titre de séjour

38 **2. Financer ses études**
Prévoir don budget
Obtenir une bourse

44 **3. Santé et couverture sociale**
Le régime étudiant
Le régime général
L'accès aux soins à l'Université Paris X

49 **4. Se loger**
Les résidences et cités universitaires publiques
Les résidences étudiantes privées ou mutualistes
Un logement loué à un particulier
Autres types de logement : hôtels, foyers, auberges de jeunesse
Les aides au logement

58 **5. Travailler et étudier**
L'autorisation de travail
La durée du travail
Les offres d'emploi

Paris X : Université internationale de Paris ouest

1. La vocation internationale de l'Université

La vocation internationale de Paris X

L'université Paris X, à l'origine une annexe de la Sorbonne, a été fondée en 1964. Elle est située à l'ouest de Paris sur un vaste campus de 27 hectares à proximité du centre d'affaires de la Défense. Elle accueille aujourd'hui près de 32 000 étudiants, 2000 enseignants et 700 personnels administratifs. L'Université se compose de **9 U.F.R.** (Unités de Formation et de Recherche), **2 Instituts de formation** (un Institut Universitaire de Technologie - IUT et un Institut de Préparation à l'Administration Générale – IPAG), **6 Écoles doctorales** et de **2 Instituts de recherche.**

Dans chacune de ces composantes, les secrétariats des UFR, organisés en secrétariats pédagogiques des formations et des départements, assurent la diffusion de l'information et la gestion des dossiers des étudiants.

Le Service des Relations Internationales

Le Service des Relations Internationales a pour mission de gérer, de suivre et de coordonner l'ensemble des activités internationales de l'Université Paris X. Le développement des échanges d'étudiants et d'enseignants chercheurs est, en effet, une des priorités de la politique internationale de l'université.

L'accueil d'étudiants étrangers et l'organisation de la mobilité des étudiants de Paris X font partie des missions du Service des Relations Internationales. Plus de 3 000 étudiants, en provenance de tous les continents sont ainsi accueillis à Paris X, chaque année. Ou bien ils participent à un programme d'échange inter-universitaire, ou bien ils ont choisi, individuellement, de venir y étudier.

CONTACT
Service des Relations Internationales

• Étudiants Étrangers en candidature individuelle
Bât. A 103
Tél. : +33 (0) 1 40 97 73 32
Fax : +33 (0) 1 40 97 47 29
E-mail : etudiant.etranger@u -paris10.fr

• Étudiants Étrangers en programme d'échange
Bât. A 106
Tél. : +33 (0) 1 40 97 74 06
Fax : +33 (0) 1 40 97 71 14
E-mail : relations-internationales@u-paris10.fr

Programmes européens Socrates-Erasmus
E-mail : socrates-erasmus@u-paris10.fr
Site :
► **www.u-paris10.fr/sri**

L'accueil des étudiants étrangers en candidature individuelle

Il se fait en plusieurs étapes : diffusion de l'information sur les formations proposées à Paris X et sur les conditions d'inscription à l'université; examen de la recevabilité administrative de leur dossier de candidature; transmission du dossier à la commission pédagogique de la filière ou du département d'UFR concerné, seule habilitée à décider de la recevabilité pédagogique du dossier.

L'accueil des étudiants étrangers en programme d'échange

Le service des relations internationales de Paris X assure le suivi de plus de 400 accords bilatéraux qui ont été signés aussi bien dans le cadre du programme SOCRATES (plus de 170 universités européennes) que dans celui de très nombreuses conventions d'échanges avec l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada), l'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Mexique), l'Asie (Chine, Inde, Japon, Thaïlande), la Russie, les pays arabes (Jordanie, Tunisie), l'Afrique (Afrique du Sud, Sénégal, Cameroun).

Certains de ces programmes permettent aux étudiants d'obtenir des diplômes conjointement délivrés par Paris X et l'université partenaire ou même les diplômes des deux universités. Leur nombre est en constante augmentation.

Les étudiants internationaux qui souhaitent venir étudier à Paris X en profitant d'un programme d'échange déposent leur candidature auprès du service concerné dans leur université d'origine.

Répartition par continent des étudiants en candidature individuelle

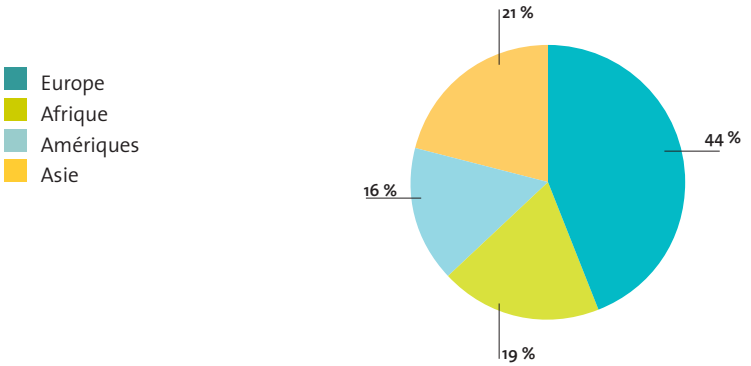

Témoignages

Moustapha Faye,
Etudiant sénégalais,
DEA de sociologie
Arrivé en France en
Octobre 2001.

"En 2001, j'ai choisi de m'inscrire à Paris X, en maîtrise, en candidature individuelle. Je n'ai pas rencontré de difficultés pour ma demande d'admission car j'avais fourni à temps tous les documents nécessaires. Pourtant, mes débuts ont été difficiles car je n'étais ni habitué au froid ni aux différences culturelles entre mon pays et Paris.
À Paris X, je me suis adapté au système universitaire français tout en participant à la vie socio-culturelle propre à l'université, aux activités de type projections de films suivies de débats.
Je dois dire que le principal déclencheur de mon intérêt pour la vie étudiante a été Réso-U, service que j'ai eu la chance d'intégrer dès sa création en juin 2002.
Je ne vise aujourd'hui qu'à finir en beauté mon année de DEA avant d'entamer une thèse qui, comme toutes mes recherches, portera sur la problématique du développement des pays africains."

Li Bo Fei,
Étudiant chinois en
lettres modernes

"J'ai étudié la photographie pour la télévision à Pékin où j'ai obtenu l'équivalent de la maîtrise. Pour continuer mes études, j'ai choisi de venir en France parce que ce pays est à mes yeux le vrai lieu de naissance de l'art cinématographique.
J'ai eu un véritable choc culturel à mon arrivée en raison des différences entre la Chine et la France. Mais peu à peu, je me suis habitué grâce aux conditions d'études et de vie très pratiques et agréables qu'offre Paris X pour les étudiants étrangers comme moi. La vie sur le campus est un facteur d'adaptation indéniable. Les installations sportives permettent aux étudiants de pratiquer le sport de leur choix. Moi, j'ai choisi de faire de l'escrime. Il y a beaucoup d'activités culturelles également à Paris X, comme les spectacles, les expositions d'art, les concerts. Cela m'a permis de rencontrer des étudiants d'autres pays avec qui j'ai sympathisé tout de suite. Je me sens désormais mieux intégré et souhaiterais continuer mes études à Paris X en lettres modernes."

Olgu Okumus,
Étudiante turque
en sciences sociales

"Je suis arrivée en France en 1999 afin de suivre des études en sciences sociales.
J'ai eu la chance d'être chaleureusement accueillie par le Service des Étudiants Étrangers qui a répondu à mes premières questions sur la vie parisienne et universitaire. Au début, je ne connaissais personne et tout était nouveau pour moi. Alors j'ai dû m'ouvrir aux autres et suis devenue plus «débrouillarde». C'est ce qui fait, je crois, qu'un séjour à l'étranger est enrichissant. En découvrant une nouvelle culture, on fait l'expérience de l'ouverture de soi et de l'adaptabilité. On évolue personnellement. C'est très positif. J'encourage les étudiants du monde entier à partir étudier à l'étranger."

Composantes Universitaires

9 Unités de formation et de recherche

- Études Anglo - Américaines • EAA (ufr-eaa@u-paris10.fr)
- Littérature, Langages et Philosophie • LLPHI (ufr-llphi@u-paris10.fr)
- Systèmes Industriels et Techniques de Communication • SITEC (webmaster@cva.u-paris10.fr)
- Langues, Littératures et Civilisations étrangères • LANGUES (ufr-langues@u-paris10.fr)
- Sciences Juridiques, Administratives et Politiques • SJAP (ufr-droit@u-paris10.fr)
- Sciences économiques, Gestion, Mathématiques et Informatique • SEGMI (ufr-segmi@u-paris10.fr)
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives • STAPS (ufr-staps@u-paris10.fr)
- Sciences Psychologiques et Sciences de l'Education • SPSE (ufr-spse@u-paris10.fr)
- Sciences Sociales et Administration • SSA (ufr-ssa@u-paris10.fr)

2 Instituts de formation

- Institut de Préparation Générale • IPAG (ufr.ipag@u-paris10.fr)
- Institut Universitaire Technologique • IUT de Ville d'Avray (webmaster@cva-u-paris10.fr)

6 Écoles doctorales

- E.D. « Connaissance et culture » (ed.connaissance.culture@u-paris10.fr)
- E.D. « Économie, Organisation, Sociétés » (ed.eos@u-paris10.fr)
- E.D. « Économie et Mathématiques de Paris-Ouest » (edempo@u-paris10.fr)
- E.D. « Lettres, Langues, Spectacles » (ed.lls@u-paris10.fr)
- E.D. « Milieux, Cultures et Société du Passé et du Présent » (ed.mcs@u-paris10.fr)
- E.D. « Sciences Juridiques et Politiques » (ed.sjp@u-paris10.fr)

2. L'organisation des études

La mise en place du système L, M, D

Le calendrier universitaire

Le système de notation/Système ECTS

Les diplômes et tests de français

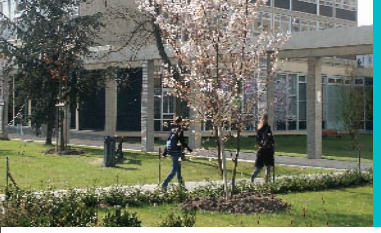

L'organisation des études

La mise en place du système « L, M, D »

Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, l'architecture des formations s'organise autour des niveaux : la **Licence** *(bac + 6 semestres)*, le **Master** *(bac + 10 semestres)* et le **Doctorat** *(bac + 16 semestres)*.
À partir de l'année 2005, cette nouvelle organisation dite « **L, M, D** » sera mise en place à l'Université Paris X.

Chaque année vaudra 60 crédits ; il faudra en obtenir 180 pour une Licence, 120 pour un Master et 180 pour un Doctorat.
Le parcours universitaire organisé en semestre sera moins rigide, plus personnalisé qu'auparavant et permettra aux étudiants de découvrir d'autres disciplines avec le seul impératif de conserver un cursus cohérent.
L'étudiant international devrait être moins désorienté par la variété des diplômes proposés et cette réforme va améliorer indéniablement la lisibilité du système universitaire.

▸ LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Les études supérieures en France se décomposent en deux semestres qui se répartissent ainsi :

- **Premier semestre :** de début octobre à fin janvier
(avec 15 jours de vacances à Noël)
- **Second semestre :** de début février à fin mai
(avec 8 jours de vacances en février et 15 jours de vacances en avril).

Les périodes d'examen se situent à la fin de chaque semestre.
Au mois de septembre, la session de rattrapage a lieu en général entre la 2e et la 3e semaine du mois.

Le système de notation – Système ECTS

ECTS European Credits Transfert System - Système Européen de Transfert de Crédits

Le système ECTS garantit la reconnaissance académique des études effectuées à l'étranger. Cette reconnaissance est assurée par :

- la mise en place avant le départ d'un **programme d'études** approuvé bilatéralement par les établissements d'origine et d'accueil où sont indiqués les crédits ECTS qui seront octroyés après que l'étudiant aura réussi les épreuves *(examen, évaluation, etc.)*,
- l'établissement d'un relevé de notes présentant de manière claire les résultats académiques obtenus, transférables d'un établissement à l'autre. Il mentionne pour chaque cours suivi non seulement les crédits ECTS, mais également les notes obtenues d'après le système de notation local et celles obtenues d'après l'échelle de notation ECTS. La combinaison de ces 2 notes et des crédits ECTS est un bilan qualitatif et quantitatif du travail accompli.

L'échelle de notation ECTS facilite l'interprétation des notes obtenues dans un autre établissement d'après un système de notation différent. Cette échelle ne se substitue pas au système de notation en vigueur localement. Son application reste de la compétence des établissements d'enseignement supérieur concernés. Les matières enseignées à l'Université Paris X sont évaluées selon un système de notation compris entre 0 et 20, chaque matière pouvant être affectée d'un coefficient.

NOTATION FRANÇAISE	NOTATION ECTS	DÉFINITION
20-16	A	**EXCELLENT :** résultat remarquable, seulement quelques insuffisances mineures
16-14	B	**TRÈS BIEN :** résultat supérieur à la moyenne malgré un certain nombre d'insuffisances.
14-12	C	**BIEN :** travail assez bon, avec des insuffisances notables
12-10	D	**SATISFAISANT :** travail honnête mais comportant des lacunes importantes
10-08	E	**PASSABLE** : le résultat satisfaisant aux critères minimaux
08-06	FX	**INSUFFISANT** : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit
06-0	F	**INSUFFISANT** : un travail supplémentaire considérable est nécessaire

L'organisation des études

Les diplômes et tests de français

CONTACT
• Centre international d'études pédagogiques : **www.ciep.fr/langue/delfdalf**
• Lettre d'Egide **www.egide-asso.fr/fr/services**

► **Le Diplôme d'études en langue française** (DELF) et le **Diplôme approfondi de langue française** (DALF) sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale.
L'obtention du DALF certifie un niveau de connaissance du français qui dispense l'étudiant du test linguistique pour l'inscription préalable en premier cycle à l'université Paris X.

CONTACT
www.fda.ccip.fr

► **Le Test d'évaluation de français** (TEF)
Conçu et développé par la Chambre de Commerce d'Industrie de Paris, le Test d'Évaluation de Français *(reconnu dans le monde entier)* permet de tester ses compétences en compréhension et en expression en français général.

CONTACT
www.ciep.fr/tcf

► **Le Test de connaissance de français** (TCF)
Le TCF est élaboré par le Centre International d'Études pédagogiques (CIEP) qui dépend du ministère de l'Éducation nationale. C'est un test de niveau linguistique en français langue générale destiné à tous les publics non francophones qui souhaitent, pour des raisons professionnelles ou personnelles, faire valider de façon simple, fiable et rapide leurs connaissances en français.

Apprendre le français avant de venir en France

Quelques pistes :

► L'Alliance française est le réseau d'écoles de langue et de civilisation françaises le plus connu à l'étranger.
www.alliancefr.org

► Sur le site du ministère des Affaires étrangères, vous trouverez le carnet d'adresses du réseau de coopération culturelle *(Alliances françaises, Centres culturels et Instituts français, Instituts de recherche, Services de coopération et d'action culturelle)* :
www.diplomatie.gouv.fr/annuaire

► Vous pouvez également contacter des établissements scolaires français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :
www.aefe.diplomatie.fr

Apprendre le français une fois arrivé en France

Voici quelques organismes parmi les plus connus et réputés pour leur sérieux :

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)
• Délégation des Hauts de Seine
6-8, rue des Trois Fontanot
92023 Nanterre Cedex
Tél. : 01 46 14 26 26

• Délégation de Paris
2, Place de la Bourse • 75002 Paris
Tél. : 01 53 40 46 00 • www.ccip.fr

Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
1, avenue Léon Journault • 92310 Sèvres
Tél. : 01 45 07 60 00 www.ciep.fr

Association philotechnique
18, rue des Fossés Saint-Jacques • 75005 Paris
Tél. : 01 43 54 36 20
www.philotechnique.fr

Cours municipal d'adultes (Mairie de Paris)
Informations : 08 20 00 75 75
www.paris.fr/fr/education/DASCO/cma

3. Les modalités d'inscription

Validation de son diplôme : un préalable obligatoire

Stage et cours de français à l'Université Paris X

Étudiants en programme d'échange

Étudiants en candidature individuelle

Droits universitaires

Les modalités d'inscription

Validation de son diplôme

Si vous êtes titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur et désirez poursuivre des études à l'Université Paris X, votre inscription s'effectue en fonction de votre niveau d'études et des diplômes déjà obtenus. **Les originaux des diplômes sont toujours exigés.**

Vous pouvez sur présentation du ou des diplômes étrangers que vous possédez, de leurs traductions et d'un descriptif du cursus de la formation suivie, demander une dérogation de titre (ou « équivalence »). Cette dérogation est destinée à vous permettre de conserver l'ensemble ou une partie de vos acquis antérieurs.

Cette décision pédagogique et administrative, valable seulement l'année où elle est demandée, permet une inscription à l'université et tient compte du niveau du candidat et du cursus souhaité. Elle doit être faite préalablement à toute demande d'inscription.

NB : Ne pas oublier de faire traduire ses diplômes : la traduction des diplômes, relevés de notes, programmes doit être effectuée par un traducteur expert près de la Cour d'Appel de Paris (► **www.ceticap.com**) ou certifiée conforme par une autorité consulaire française.

Stages et cours de français à l'Université Paris X

L'Université Paris X organise des enseignements destinés à l'étudiant international qui a besoin d'améliorer sa connaissance et sa maîtrise de la langue française pour tirer un plus grand profit des cours qu'il va suivre.

Stage intensif de français (SIF)

CONTACT
Services des Relations Internationales (SIF)
Bât. A • Bureau 106
Tél. : + 33 (0) 1 40 97 74 07

Le Service des Relations Internationales organise un stage de langue et de civilisation françaises pour l'étudiant international.

Le SIF a lieu dans les semaines qui précèdent la rentrée universitaire du premier semestre. D'une durée totale de 60 heures, il dure 2 semaines durant lesquelles les cours sont répartis sur 5 jours. Il est fortement recommandé aux étudiants de le suivre dans la mesure où il constitue à la fois un atout linguistique indéniable mais aussi une période capitale d'adaptation à la vie en France et de découverte de Paris X avant le début des cours. Ce stage est assuré par les enseignants de français pour étrangers de l'Université.

Cours de pratique de la langue française (UFR LLPHI • Enseignement du FETE)

Les cours s'adressent pour l'étudiant international :
- Ayant obtenu une équivalence de Paris X pour une admission en 1er ou en 2e cycle
- Régulièrement inscrit dans une formation diplômante, que ce soit en qualité de candidat individuel ou dans le cadre d'un échange international.

CONTACT
UFR LLPHI
Secrétariat du FETE
Bât. L • Bureau L 114
Tél. : 01 40 97 70 75

Ces cours proposés portent, selon les besoins ou les souhaits d'étudiant, sur l'expression écrite, l'expression orale, la grammaire ou la pratique de la langue. Chaque cours, d'une durée hebdomadaire de 2 heures, peut être suivi indifféremment au 1er ou au 2e semestre.
À son arrivée, l'étudiant passera un test de français qui permettra de déterminer le niveau des cours *(appelés éléments constitutifs)* auxquels il s'inscrira.

Les modalités de suivi des cours sont les suivantes :
- **L'étudiant est inscrit dans un diplôme où la langue étrangère est obligatoire :** l'étudiant s'inscrit dans le cursus FETE en lieu et place des unités de langue vivante prévues dans la composition de son diplôme,
- **L'étudiant est inscrit dans un diplôme où la langue étrangère n'est pas obligatoire :** le candidat est tenu de s'inscrire à au moins un élément de langue française en plus des éléments constitutifs prévus dans la composition de son diplôme.

Diplôme de langue et de civilisation française du FETE (UFR LLPHI • Enseignement du FETE)

Les cours du diplôme FETE comportent 7 enseignements suivis au 1er et/ou au 2e semestre. Ils s'adressent à des étudiants connaissant déjà la langue française et portent sur l'expression écrite, l'expression orale, la littérature française, l'étude de textes difficiles, l'histoire de l'art, la civilisation française et l'histoire des idées en France. L'assiduité à ce programme est indispensable et permet d'obtenir un diplôme universitaire de langue française.

► CAS PARTICULIERS

• Étudiants de 3e cycle en programme d'échange
L'étudiant international inscrit en 3e cycle est naturellement invité à suivre les cours du FETE s'il le juge nécessaire, et peut dans certains cas se le voir imposer par le directeur de son travail.

• Étudiants non inscrits dans une formation diplômante
L'étudiant international non titulaire du baccalauréat français et désireux de suivre un enseignement à Paris X sans obligation de diplôme (Erasmus, conventions...) se verra fortement recommander de suivre des cours du FETE. Il pourra se présenter à l'examen d'évaluation linguistique de juin ou de septembre pour déterminer son niveau d'inscription.

Les modalités d'inscription

Étudiants en programme d'échange

Programme européen Socrates-Erasmus

Portant sur la période allant de 2000 à 2006, SOCRATES/ERASMUS a pour objectif d'améliorer la qualité et la « dimension européenne » de l'enseignement supérieur, tant dans les universités que dans les établissements d'enseignement supérieur non universitaires. Les pays qui prennent part au programme sont les 25 États membres de l'Union européenne, les trois membres de l'Espace économique européen (Islande, Lichtenstein et Norvège) et certains pays associés d'Europe centrale et orientale.

Le séjour d'études s'effectue sur une période allant de 3 à 12 mois. L'allocation Erasmus minimum est de 60 à 120 € par mois en moyenne pour la totalité du séjour. L'aide couvre les frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger et non les frais que l'étudiant supporterait normalement dans son université d'origine. L'attribution de l'allocation Erasmus n'est cependant pas automatique et il est possible de bénéficier du statut Erasmus sans pour autant être allocataire.
Le statut d'étudiant Erasmus dispense du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil

Conventions bilatérales (hors Europe)

L'Université Paris X participe à plusieurs réseaux inter universitaires d'échanges étudiants (**C**onventions avec la Conférence des **R**ecteurs et des **P**rincipaux des **U**niversités du **Q**uébec • **CREPUQ**, la **M**ission **I**nteruniversitaire de **C**oordination d'**É**changes **F**ranco-**A**méricains • la **MICEFA**) et a signé plusieurs accords bilatéraux d'échanges d'étudiants avec des universités américaines, canadiennes, des universités en Russie et Ukraine et des établissements en zone Asie pacifique, Afrique et Moyen-Orient.
Les formalités d'inscription sont les mêmes que pour les étudiants de l'UE/EEE.

Étudiants Erasmus
Votre mobilité en 3 étapes

1. Avant de venir à Paris X, vous devez impérativement :

- renvoyer le dossier d'inscription avant sa date limite
- retirer et faire remplir un formulaire européen E111 ou E128 auprès de votre centre de sécurité sociale *(voir chapitre « Sécurité Sociale »)*
- demander au bureau Erasmus de votre université d'origine une attestation de bourse Erasmus *(ou Free Mover)* précisant le montant de cette bourse, et la traduire en français. *(Cela facilitera et accélérera les procédures de demandes de titre de séjour et donc l'obtention de l'aide au logement.)*
- pour les étudiants ayant obtenu, ou voulant obtenir, une chambre à la résidence universitaire, vous munir d'un certificat médical certifiant que vous n'avez pas la tuberculose.

2. À votre arrivée à Paris X

Il vous faut vous inscrire à l'université. Si vous avez rempli convenablement votre dossier d'inscription, votre carte d'étudiant sera prête et il ne vous restera plus qu'à procéder à votre inscription pédagogique *(choix des cours et constitution de l'emploi du temps)*. Chaque cours doit faire l'objet d'une inscription pédagogique. Les dates de ces inscriptions seront communiquées à vos coordinateurs pour faciliter vos démarches auprès des secrétariats de chaque UFR (faccultés).

3. Après votre arrivée à Paris X,

Si vous souhaitez modifier vos inscriptions pédagogiques, soit pour supprimer un cours, soit pour changer de mode de contrôle, soit pour ajouter un cours que vous n'aviez pas prévu au départ, ces formalités sont à accomplir avant la fin du mois d'octobre. Au delà de cette date, seules les modifications concernant le second semestre seront prises en compte.

- Si vous avez besoin de faire remplir une attestation de présence sur place, il faut vous adresser au bureau des Relations Internationales (A 108) ou aux « secrétariats pédagogiques ».

- Avant de retourner dans votre pays d'origine, vous pourrez demander auprès des « secrétariats pédagogiques » des attestations à faire signer par chacun de vos enseignants. Cela vous permettra de garder une trace de vos notes en cas de réclamation et de les communiquer à votre Université.

Les modalités d'inscription

Étudiants en candidature individuelle

Vous êtes un étudiant international et vous souhaitez vous inscrire à Paris X.

▸ Inscription en 1er cycle

L'admission préalable est obligatoire pour l'étudiant international, non membre de la communauté européenne, titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études scolaires et sollicitant une première inscription en premier cycle universitaire.

Comment faire la demande d'admission préalable?

Si vous résidez à l'étranger, vous devez retirer un dossier de demande d'admission préalable auprès des services culturels de l'ambassade de France de votre pays.
Si vous habitez déjà en France, et êtes en possession un titre de séjour d'un an minimum (sauf pour les étudiants qui ont un visa d'études d'une durée de six mois), retirez ce dossier à l'université Paris X entre le 1er décembre et le 31 janvier.

Pour remplir le dossier de demande d'admission préalable, vous devez fournir :

- une lettre de motivation et un acte de naissance *(traduits en français)*,
- les copies certifiées conformes des titres donnant accès dans le pays d'origine à la formation envisagée et leur traduction,
- les copies certifiées conformes par le chef d'établissement des relevés de notes des deux dernières années *(lors d'une première inscription dans l'enseignement supérieur)*.

▸ Sont dispensés de cette procédure :

- **les titulaires du bac français, d'un titre admis en dispense, du bac international, du bac franco-allemand,**
- **les candidats ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen,**
- **les enfants de diplomates en poste,**
- **les étudiants venus effectuer leurs études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord entre les gouvernements,**
- **les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers (grâce à un organisme agréé),**
- **les apatrides, réfugiés et ressortissants n'ayant pas encore obtenu le bénéfice de ce statut.**

Examen de langue française

Les étudiants internationaux doivent tous passer un test de compréhension de la langue française, à l'exception :

- des titulaires du DALF *(diplôme approfondi de langue française)*,
- des ressortissants des États où le français est langue officielle à titre exclusif,
- dans certains cas précis, des étudiants internationaux issus des sections bilingues françaises.

Procédure de transfert en 1er cycle

Un étudiant international, inscrit dans une autre université en France et souhaitant s'inscrire à Paris X, peut demander de transférer son dossier à l'université Paris X dans la mesure où son futur lieu d'habitation dépend de la zone géographique de l'université.

▸ Inscription en 2e cycle

1. L'étudiant international de l'UE qui souhaite s'inscrire en candidature individuelle en 1er ou en 2e cycle doit effectuer une **pré-inscription** sur le site de Paris X.

2. L'étudiant international non membre de l'UE qui souhaite s'inscrire en candidature individuelle en 2e cycle doit faire valider ses acquis auprès de l'Université et procéder à une pré-inscription sur le site de l'Université Paris X.
▸ **Site :** http://sesame.u-paris10.fr

▸ Inscription en 3e cycle

L'étudiant international qui souhaite s'inscrire en 3e cycle doit envoyer sa candidature directement au secrétariat du 3e cycle de l'UFR choisi pour un DESS ou à l'École doctorale pour un DEA ou un doctorat.

Les modalités d'inscription

Droits universitaires

Tout étudiant ayant reçu une réponse favorable de l'Université doit procéder :

- à l'inscription administrative auprès des services de la scolarité
- à l'inscription pédagogique auprès des UFR ou des Ecoles doctorales

Attention

L'inscription administrative est la seule inscription officielle et, elle seule, donne le statut et la carte d'étudiant, sous réserve de paiement des droits universitaires. L'inscription pédagogique ne suffit pas.

Le paiement des droits universitaires s'élève de 150 à 550 €.
L'affiliation au régime « étudiant » de la Sécurité Sociale française peut être exigée sous certaines conditions *(veuillez vous reporter au chapitre de la « Couverture sociale »)*.

BON À SAVOIR

- **Le guide « Étudiant à Paris »**

Où se loger ? Comment financer ses études ? Sortir sans se ruiner ?... **Toutes les réponses à ces questions sont dans le guide « Étudiant à Paris » édité par la ville de Paris.**

- **Eduparis, www.eduparis.net**

le site d'information mis en ligne par la ville de Paris pour les étudiants internationaux depuis mai 2003.

Réussir son séjour

1. Préparer son séjour

Les formalités d'entrée : le visa d'études

Le titre de séjour

Cas particulier : les réfugiés politiques et les apatrides

Préparer son séjour

Préparer son séjour

Les formalités d'entrée : le visa d'études

Les étudiants dispensés de visa de long séjour :
• Les étudiants de l'UE
• Les ressortissants des pays membres de l'AELE *(Association européenne de libre échange comprenant la Suisse, L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).*

Pour l'étudiant international qui vient en France, l'une des démarches administratives les plus complexes est celle de la demande du titre de séjour. La carte de séjour est le plus souvent une vignette autocollante apposée sur le passeport.

Obtenir un visa d'études

Avant de quitter son pays pour venir suivre des études en France, il faut solliciter un **visa de long séjour « étudiant » (visa D)**, indispensable pour obtenir ensuite le titre de séjour « étudiant ».

NB : Il est donc très important de prévoir la durée de son séjour en fonction de ses études et de faire sa demande en conséquence au consulat.

Où s'adresser ?

Ce visa d'études s'obtient dans les consulats ou les ambassades de France à l'étranger ► **www.espatries.org/annuaires/annuaires.htm**

En savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/venir/visas/tarif.html

À titre indicatif, voici certaines des pièces qui peuvent être demandées pour instruire un dossier de visa pour études :
• une autorisation d'inscription à l'Université,
• un justificatif de ressources d'un minimum de 430 €/mois et/ou un justificatif d'hébergement pour la durée des études.

Certains formulaires modèles *(attestation d'hébergement ou de prise en charge)* peuvent être téléchargés directement sur le site Internet de certaines préfectures.
Préfecture des Hauts-de-Seine ► **www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr**

Le titre de séjour

L'étudiant international, non ressortissant de la Communauté européenne, qui vient en France pour une durée supérieure à trois mois doit être en possession de son titre de séjour dans les meilleurs délais : c'est-à-dire dans le mois qui suit son arrivée en France et avant l'expiration d'un délai de 3 mois.

CONTACT
Centre de réception des étudiants étrangers de la Préfecture de Police de Paris (13, rue Miollis, 75015 Paris • M° Cambronne ou Ségur).
Ce centre est ouvert du **lundi au jeudi** de **8h35** à **16h30** et le **vendredi** de **8h35** à **16 h.**
Renseignements téléphoniques à la Préfecture de Police de Paris :
Tél. : 01 53 71 51 68

NB : la carte de séjour ne peut avoir une durée de validité qui excède celle du passeport. Si celui-ci arrive à expiration, faites-le proroger dans votre pays avant votre arrivée en France ou par votre Consulat si vous êtes déjà en France.

Où s'adresser ?

L'étudiant international doit donc s'adresser à la préfecture ou la sous-préfecture de son domicile en France.

Préfecture des Hauts-de-Seine (92)
167, avenue Joliot Curie • 92 013 Nanterre cedex
Tél. : 01 40 97 20 00
► **www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr**

Préfecture de Paris (75)
► **www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr** *(rubrique « prise de rendez-vous : étudiants étrangers »)* ou par téléphone au 0 800 95 95 75.

La composition du dossier

À titre indicatif, voici les pièces principales demandées :
• Un passeport,
• Une justification des études,
• Une attestation d'hébergement à Paris ou une justification de votre domicile,
• Une justification de ressources suffisantes *(430 € par mois)*,
• 3 ou 4 photos d'identité récentes en noir et blanc ou couleur,
• Une enveloppe timbrée à votre adresse.

Préparer son séjour

Vous demandez une carte de séjour pour la première fois. Vous devez fournir :

- Un visa de long séjour pour études,
- Un acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance,
- Une visite médicale obligatoire.

Remplir l'imprimé destiné à l'OMI *(Office des Migrations Internationales)* et le joindre au dossier de demande de carte de séjour. Cette visite est gratuite.

Vous demandez le renouvellement de votre carte de séjour. Vous devez fournir :

- Une photocopie du dernier titre de séjour : si vous faites renouveler votre passeport pendant l'année universitaire, n'oubliez pas de conserver une photocopie de votre titre de séjour,
- Une justification de la « réalité des études » : la copie des diplômes obtenus et récapitulatif des études poursuivies depuis l'entrée en France.

La carte de séjour est-elle gratuite ?

Une taxe au profit de l'Office des migrations internationales (OMI) est perçue à l'occasion de la délivrance du premier titre de séjour, sauf pour les étudiants algériens, les réfugiés et les apatrides : le montant est de 55 €.

Lors d'un renouvellement, le titre de séjour est gratuit pour tout étudiant quelle que soit sa nationalité.

Cas particulier : les réfugiés politiques et les apatrides

Office français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA)
Le statut de réfugié politique donne droit, d'une manière générale, à l'égalité des droits avec les Français. La carte de l'OFPRA doit être présentée au moment de l'inscription universitaire administrative.

CONTACT
Immeuble « Le Forez »
45, rue Maximilien Robespierre, 94 126 Fontenay s/Bois
RER : Val-de-Fontenay
Tél. : 01 48 76 00 00
www.forumrefugies.org

▸ *BON À SAVOIR* • ISIC, LA CARTE D'ÉTUDIANT INTERNATIONALE D'IDENTITÉ

Au prix de 10 €, vous pouvez obtenir la carte étudiante internationale et bénéficier d'un nombre considérable d'avantages : réduction aux billetteries de spectacles, ciné ou musées, avantages pour les voyages, les sorties dans des bars ou restos de la capitale.
Infos ▸ www.carteisic.com

Séjour en France : Documents à emporter

Avant de quitter votre pays :

- Le passeport en cours de validité ou la carte d'identité pour les ressortissants de l'UE
- Le visa d'entrée en France
- Un acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance
- Les originaux des diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur et éventuellement les copies traduites et légalisées (attention : ne jamais envoyer dans une correspondance les originaux des diplômes)
- Le relevé détaillé des notes obtenues par matière au cours des dernières années de scolarité ou d'études supérieures
- Pour les candidatures en 3e cycle : le relevé détaillé des matières étudiées et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur, et pour certaines formations, un projet détaillé de recherche
- L'attestation de pré-inscription ou d'acceptation préalable délivrée par l'Université
- La carte d'étudiant de votre université d'origine
- Les justificatifs de ressources financières ou l'attestation de bourse
- Les originaux des justificatifs présentés au consulat ou à l'ambassade de France. (Ils peuvent vous être réclamés au passage de la frontière et lors de votre demande de carte de séjour.)
- Le carnet de santé et de vaccinations.

Et le cas échéant :

- Un extrait d'acte de mariage
- Un livret de famille
- Une attestation de couverture sociale ou d'assurance santé *(formulaire E111 ou E128 pour les ressortissants de l'UE)*
- Pour les boursiers du gouvernement français : une lettre de présentation du service culturel de l'Ambassade de France de votre pays d'origine et une attestation certifiant que le diplôme de fin d'études secondaires donne droit à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans le pays d'origine
- Le permis de conduire national (valable deux ans en France) ou un permis de conduire international et une carte internationale d'assurance
- Des photographies d'identité, noir et blanc ou couleurs, format 3,5 x 4,5 cm.

2. Financer ses études

Prévoir son budget

Obtenir une bourse

Financer ses études

Prévoir son budget

Avant de quitter votre pays, il vous faut établir un budget précis de vos besoins en France afin d'évaluer le montant des financements nécessaires : apport familial ou bourse d'études pour les plus chanceux, job pour les autres *(voir chapitre : « Travailler et étudier »)*.
Sachez qu'en France, le salaire minimum légal mensuel (SMIC) s'élève à 1035 € brut pour 35h hebdomadaires de travail, un niveau de revenu supposé couvrir les besoins essentiels mais qui ne permet pas de dépenses superflues. Surtout en Île-de-France où la vie est relativement chère. Placée au 10e rang mondial des capitales les plus chères en 2004, Paris s'impose comme la ville la plus onéreuse de la zone euro. Elle se distingue également de la province française par des loyers particulièrement élevés.

Heureusement votre statut d'étudiant vous permet de bénéficier de conditions avantageuses dans de nombreux domaines : restaurants universitaires, logement universitaire ou aide au logement de la **CAF**, (**C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales), réductions sur les transports et les loisirs, etc.

Pour vivre correctement, il vous faudra donc disposer d'une somme comprise entre 700 et 900 € par mois pour couvrir vos dépenses *(rappelons qu'un minimum de 430 € mensuel est exigé pour la demande du titre de séjour)*.

► Quelques exemples de prix :

Une baguette de pain	**0,80 €**
Un croissant	**0,90 €**
Un café	**2 €**
Un sandwich	Environ **3 €**
Un menu complet au restaurant	Entre **9** et **15 €**
Un timbre poste	**0,50 €**
Journaux français quotidien	**1,20 €**
Journaux étrangers	**1 ,25** et **2,30 €**
Téléphone *(carte France Telecom de 50 unités)*	**7,50 €**
Un livre *(prix moyen)*	**14 €**
Un livre de poche	**1,80** à **6 €**
Une place de cinéma	**7,60 €** étudiant : **6** à **8 €**
Une place dans un théâtre national	Environ **11 €**
Une entrée au musée du Louvre	**5 €** *(tarif réduit)*
Une entrée à la piscine	**2,15** à **4 €**
Un litre d'essence sans plomb	**0,85 €**
Un ticket de métro ou de bus	**1,30 €**

Financer ses études

Obtenir une bourse

L'étudiant, qui peut bénéficier d'une bourse pendant la durée de ses études, n'a pas à chercher un providentiel « répondant » en France ou à trouver un job à temps partiel pour subvenir à ses besoins. Il convient donc de s'adresser d'abord aux autorités compétentes de son pays : Université, ministère de l'Éducation..., pour connaître les bourses accordées par votre gouvernement. Le montant de ces bourses est très variable selon le pays.
Par ailleurs, il existe des bourses délivrées par l'État français.

Les bourses accordées par Le Gouvernement français (avant le départ)

Elles émanent du ministère des Affaires étrangères et votre pays doit avoir passé un traité de coopération bilatérale avec la France.

Que vous soyez résident en France ou dans votre pays, la demande de bourse doit être faite auprès des Conseillers culturels et scientifiques des Ambassades ou au Consulat de France dans votre pays.
Le nombre de bourses délivrées pour les étudiants étrangers en premier cycle universitaire est peu élevé. La priorité est donnée aux étudiants susceptibles d'effectuer des études en troisième cycle, de préférence dans les domaines scientifiques et technologiques.
Le critère social n'existe pas pour ces Bourses du Gouvernement Français (BGF), seul compte le mérite universitaire de l'étudiant. Rappelons que les résultats aux examens et les appréciations des professeurs jouent un rôle déterminant dans le maintien ou la suppression de la bourse.

Pour tous renseignements, adressez-vous aux organismes gestionnaires des boursiers étrangers en France :

CNOUS *(Centre national des œuvres universitaires et sociales)*
6, rue Jean Calvin, BP 49,
75 222 Paris cedex 05
Tél. : 01 44 18 53 00
www.cnous.fr

EGIDE
28, rue de la Grange
aux Belles, 75 010 Paris
Tél. : 01 40 58 58
www.egide.asso.fr
E-mail :
contact@egide.asso.fr

▸ À CONSULTER

• **Le guide « Études à l'étranger » édité par l'Unesco,** *(en trois langues : français, anglais, espagnol)* **consultable sur Internet** :
▸ **www.unesco.org/education/studyingabroad/networking/study.pdf**

• **Une liste de financements possibles pour les étrangers souhaitant venir étudier en France, en fonction de leur pays d'origine, sur le site de l' EGIDE** *(organisation gestionnaire de boursiers étrangers en France)* **:** ▸ **www.egide.asso.fr**

Les bourses sur critères sociaux (en France)

Pour prétendre à cette bourse, il faut répondre à des critères de nationalité, d'âge et d'études :

▸ ***Nationalité :***
Sont concernés les étudiants français, les étudiants andorrans, les étudiants réfugiés ou apatrides titulaires de la carte **OFPRA** *(Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides)*, les étudiants internationaux possédant la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne ; sous certaines conditions, les étudiants étrangers dont le père ou la mère est lui-même ressortissant de l'UE ; les étudiants internationaux dont le foyer fiscal est situé en France depuis au moins deux ans et bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident.

▸ ***Âge :***
Sont concernés les étudiants âgés de moins de 26 ans pour une inscription en 1er cycle universitaire lors de la première demande. À compter de l'âge de 26 ans, les étudiants boursiers ne doivent pas interrompre leurs études pour pouvoir continuer à bénéficier d'une bourse. La condition d'âge n'est pas opposable aux étudiants handicapés.

▸ ***Études :***
Les étudiants doivent être inscrits en 1er ou en 2e cycle universitaires dans une formation habilitée à recevoir des boursiers de l'enseignement supérieur et suivre les études selon un rythme normal de progression.

Cette bourse est donnée d'après des critères sociaux, elle est une « aide aux familles » qui permet d'assurer les frais de scolarité. Elle prend en compte les ressources et les charges de la famille ou de l'étudiant. Le calcul du droit à la bourse est fait à partir du revenu brut global de l'année précédente.

La qualité de boursier permet l'exonération des droits de scolarité et de Sécurité sociale. L'exonération est immédiate lors de votre inscription si vous possédez votre avis conditionnel de bourse ; si ce n'est pas le cas, le remboursement est à demander auprès de votre scolarité dès réception de votre avis d'attribution définitive de bourse.
La bourse est attribuée pour un an et le renouvellement n'est jamais automatique.

CONTACT
CROUS de Versailles
www.crous-versailles.fr/bourses

La demande ou le renouvellement de la bourse s'effectue à compter du 15 janvier de l'année qui précède l'inscription sur Internet (http://dse.ac-versailles.fr).
Vous recevrez un « dossier social étudiant » (DES) que vous devrez compléter ou modifier, et retourner dans les plus brefs délais au Crous de Versailles.

Financer ses études

Les allocations d'études de 3e cycle (DEA, DESS, agrégation)
Ces bourses sont contingentées et sont attribuées sur critères universitaires (âge, durée du cursus, qualité du dossier) ; les bourses d'agrégation tiennent également compte de critères sociaux.

Ces allocations peuvent être attribuées : aux réfugiés et apatrides titulaires de la carte OFPRA, aux étudiants étrangers dont le foyer fiscal est situé en France depuis au moins deux ans et, sous conditions, aux ressortissants de l'Union européenne.

Aucun étudiant de 3e cycle n'est exonéré du paiement des droits de scolarité et de Sécurité sociale, lors de son inscription administrative. En revanche, si vous êtes boursier, vous avez droit au remboursement de vos droits d'inscription et de Sécurité sociale. La demande est à faire auprès du bureau des bourses de l'Université.

CONTACT
Bureau des Bourses
http://dse.ac-versailles.fr
Bât. A • Bureau 110
Tél. : +33 (0) 1 40 97 47 78

▸ Pré-inscription
À la rentrée de septembre, dès votre inscription, un dossier est à retirer au bureau des bourses de l'Université.

▸ OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

Si vous séjournez en France plus de trois mois, vous pouvez ouvrir un compte en banque. Vous pouvez aussi ouvrir un compte à la Caisse d'Épargne ou à La Poste.

Pour ouvrir un compte en banque de résident en euro, trois documents sont indispensables :

- **Le passeport**
- **Le titre de séjour**
- **Un justificatif de domicile** *(facture de téléphone ou d'électricité, quittance de loyer...)*

Une dizaine de jours après l'ouverture du compte, vous disposerez d'un chéquier et/ou d'une carte bancaire. Les chéquiers sont le plus souvent gratuits, mais la carte bancaire vous coûtera entre 15 et 40 € par an, selon la banque et le type de carte.

Un conseil : avant de quitter votre pays d'origine, interrogez votre banque habituelle. Elle peut être associée à un réseau français, ce qui faciliterait vos démarches.

Les allocations de recherche du 3e cycle
L'allocation de recherche est un salaire versé par le ministère de la Recherche dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée (3 ans pour les contrats mis en place à partir de 2001) afin de permettre au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

INFORMATION
Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies
Bureau des allocations de recherches et de la technologie
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05
Tél. : + 33 (0) 1 55 55 85 44/ 45/ 46/ 47
E-mail : alloc@recherche.gouv.fr
http://fr.education.fr/Alloc_doc

Le candidat doit être français (ou en instance de naturalisation) ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, avoir préparé et obtenu son DEA en France ; ou avoir obtenu un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les étudiants doivent être âgés de moins de 25 ans. Des dérogations sont possibles pour les étudiants âgés de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de candidature, sur présentation d'une demande expresse et motivée du responsable de l'école doctorale. Les candidats doivent être dégagés de leur obligation militaire ou bénéficier d'un report d'incorporation de 2 ans.

Les candidatures doivent être présentées par les responsables de 3e cycle.

Les autres bourses
En dehors de ces aides, les étudiants internationaux peuvent solliciter des bourses offertes par certaines organisations internationales (ONU, UNESCO, OMS...) ou par des fondations, des entreprises, etc. Ces bourses, qui s'adressent aux Français comme aux étrangers, sont essentiellement des financements du 3e cycle de recherche.

3. Santé et couverture sociale

Le régime étudiant de la sécurité sociale française

Le régime général (étudiant de plus de 28 ans)

L'accès aux soins à l'Université Paris X

Santé et couverture sociale

Le régime étudiant de la Sécurité sociale

En France, une couverture sociale autonome est obligatoire pour tous les étudiants âgés de plus de 18 ans. Depuis 1948, un régime étudiant de la Sécurité sociale a été institué pour les étudiants de moins de 28 ans.

Tout étudiant international peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité. Votre dossier sera géré par une mutuelle étudiante, soit le centre de la **LMDE**, soit celui de la **SMEREP**.

Leurs agences sur le campus :

▸ **La Mutuelle des étudiants** (LMDE)
Bureau **E03** • R.d.C. du Bâtiment **E**, Permanences à Ville d'Avray et Saint Cloud
33, Boulevard des Provinces Françaises
92 000 Nanterre
▸ **www.lmde.com**

▸ **SMEREP**
Bureau **E03** • R.d.C. du Bâtiment **E**.

La couverture générale

Vous devez vous affilier à la Sécurité sociale étudiante, en même temps que vous procédez à votre inscription administrative à l'Université. Pour une somme modique (177 € en 2003/2004), vous serez couvert pour les risques de maladie et d'hospitalisation pendant votre séjour d'études. Les étudiants boursiers du gouvernement français ou boursiers de l'Enseignement supérieur français sont dispensés des cotisations de Sécurité sociale.

La couverture complémentaire

Les étudiants qui bénéficient de la Sécurité sociale étudiante doivent savoir qu'elle ne couvre pas à 100% toutes les dépenses. À titre d'exemple une consultation médicale est remboursée seulement à 70 % de son coût, soit le « tarif de responsabilité de la sécurité sociale ».

Il est vivement conseillé de compléter ce remboursement en souscrivant une couverture complémentaire auprès d'une mutuelle. Les mutuelles étudiantes vous la proposent également.

Pour se renseigner et pour obtenir directement le remboursement des frais médicaux, s'adresser :

- Pour les étudiants qui habitent **Paris**, à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) Relations Internationales (173-175, rue de Bercy 75012 Paris • **Tél.** : 01 40 19 55 30)
- En **banlieue** à la CPAM du lieu de résidence.

▸ **Pièces à fournir** : formulaire délivré par la Caisse de protection sociale du pays d'ouverture, passeport, carte d'étudiant, relevé d'identité bancaire et feuille de maladie.

Santé et couverture sociale

Le régime général pour les étudiants de plus de 28 ans

Si vous avez plus de 28 ans, vous ne pouvez prétendre au régime étudiant de la sécurité sociale. Mais plusieurs solutions existent :

La Couverture Maladie Universelle (CMU)

La CMU garantit l'affiliation au régime général de la sécurité sociale de toute personne en résidence stable et régulière et dépourvue de protection sociale.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.ameli.fr/211/RUB/211/omb.html

Les étudiants de plus de 28 ans peuvent y prétendre sous certaines conditions :

- habiter en France depuis plus de 3 mois,
- ne pas dépasser le plafond mensuel fixé à 549 € *(823 € pour un couple)* pour pouvoir en bénéficier gratuitement *(en cas de dépassement du plafond, ce régime est payant.)*

La demande doit être déposée auprès de la **C**aisse **P**rimaire d'**A**ssurance **M**aladie **(CPAM)** de la commune de résidence. Un délai d'attente d'un mois environ est à prévoir pour obtenir une réponse.
Les personnes les plus défavorisées peuvent, sous condition de ressources, bénéficier également d'une couverture complémentaire.

La Couverture sociale auprès des mutuelles ou compagnies d'assurances

Si l'étudiant choisit une assurance primaire, la cotisation annuelle de base n'est pas très élevée (à partir de 100 €). Plusieurs organismes proposent une gamme d'assurance santé qui va de 100 à 800 €.

CONTACTS

- ▸ **LMDE** ▸ 08 10 600 601 ▸ **www.lmde.com**
- ▸ **SMEREP** ▸ 01 56 54 36 34 ▸ **www.smerep.fr**
- ▸ **Cosmopolit'Services** • 01 45 51 00 22 ▸ **www.cosmopolitservices.com**
- ▸ **Assistance étudiants** • 01 42 17 00 20 ▸ **www.assistance-etudiants.com**
- ▸ **Prévoyance étudiants** • 01 45 41 66 64 ▸ **www.peefrance.com**

NB : Les étudiants âgés de plus de 28 ans voient leurs droits maintenus jusqu'au jour de leur 29e anniversaire, s'ils ont cotisé au moins deux ans à la Sécurité sociale étudiante, avant leur nouvelle inscription universitaire.
Les étudiants inscrits en thèse peuvent bénéficier de l'admission au régime étudiant de la Sécurité Sociale jusqu'à 32 ans.

Sécurité sociale
Formalités particulières

1. Espace Économique Européen :

S'ils sont munis de l' imprimé **E128**, les étudiants de l'Espace Economique Européen *(Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège)* peuvent obtenir le remboursement de leurs frais médicaux sans cotiser au régime étudiant de la Sécurité sociale. Cet imprimé est à demander dans le pays d'origine.

2. Québec et Suisse :

Les étudiants originaires du Québec ou de Suisse, assurés dans leur pays, peuvent se faire enregistrer dans des conditions similaires à celle des étudiants de l'UEE.

3. Autres statuts

▸ **Vous exercez une activité salariée** parallèlement à vos études : si vous travaillez au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre sur toute l'année universitaire, vous pouvez être déclaré par votre employeur et devenir assuré social. Vous n'avez pas à payer d'adhésion au régime étudiant de la sécurité sociale.

▸ **Pour en savoir plus : www.ameli.fr/84/DOC/38/fiche.html**

▸ Vous pouvez également être **« ayant droit »** d'un autre assuré social *(conjoint, parent...)*.

▸ **Pour en savoir plus : www.ameli.fr/84/DOC/834/fiche.html**

Santé et couverture sociale

L'accès aux soins sur le campus de Paris X

Le service médical du campus de Nanterre est accessible à tous les étudiants.

Une équipe pluridisciplinaire vous accueille, vous écoute, vous informe dans le respect du secret professionnel. Les consultations sont gratuites.

Des consultations sur rendez-vous en :
- Médecine générale
- Aide à la contraception
- Diététique
- Sevrage Tabagique
- Dépistage du SIDA et des MST
- Psychologie clinique
- Médecine du sport
- Planning familial et sexualité

Bât. E • R.d.C • salle 05
Ouvert de **8h 30** à **17 h 30**
Tél. : 01 40 97 75 33

4. Se loger

- Les résidences et cités universitaires publiques
- Les résidences universitaires privées ou mutualistes
- Un logement loué à un partiulier
- Autres types de logement : hôtels, foyers, auberges de jeunesse
- Les aides au logement

Se loger

TROUVER UN LOGEMENT EN RÉGION PARISIENNE CONSTITUE L'UNE DES ÉTAPES LES PLUS DIFFICILES DANS LA PRÉPARATION DE VOTRE SÉJOUR. LE DÉSÉQUILIBRE ACTUEL ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER PARISIEN EST TEL QU'IL N'EST PAS QUESTION D'IMPROVISER ET QU'IL FAUT ABSOLUMENT COMMENCER LES RECHERCHES LONGTEMPS À L'AVANCE : DÈS LE MOIS DE DÉCEMBRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENT VOTRE ARRIVÉE À PARIS, NOTAMMENT POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS ET FORMALITÉS D'ADMISSION EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE.

Les résidences et cités universitaires publiques

Les cités universitaires publiques sont gérées par les **C**entres **R**égionaux des **Œ**uvres **U**niversitaires et **S**colaires **(CROUS)**. Elles constituent l'une des solutions les plus économiques pour se loger à Paris et en région parisienne, et sont donc très demandées par les étudiants.

Conditions

Pour accéder aux résidences universitaires du CROUS, il faut être âgé de moins de 30 ans. Les chambres sont accordées sur critères sociaux et réservées en priorité aux boursiers, notamment ceux du Gouvernement français. Les chances d'obtenir une chambre si vous n'êtes pas boursier sont quasiment nulles.

En été, le CROUS peut héberger tout étudiant de passage, dans la limite des places disponibles. Il faut s'adresser directement aux résidences, peu de jour avant la date d'arrivée :
► **http://aglae.ac-paris.fr.logement**

► En savoir plus
www.cnous.fr

► CROUS de Paris
39, av Georges Bernanos
75005 Paris
M° Port-Royal
Tél. : + 33 (0) 1 40 51 36 00

► CROUS de Versailles
145 bis, boulevard
de la Reine • BP 563
78005 Versailles Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 39 24 52 00

Les différents types de logement offerts :

- **Les résidences traditionnelles** : chambre meublées de 9 m², cuisines collectives, salles de travail, de réunion et de détente.
  Montant de la redevance : 130 à 180 €/ mois dont il faut déduire le montant de l'aide au logement donnée par la CAF *(voir fin du chapitre)*.
- **Les nouvelles résidences** proposent des logements plus vastes, de type studio. Des services collectifs peuvent être mis à la disposition des étudiants : laverie automatique, cafétéria, photocopieuse, bibliothèque, accès Internet...
  Montant moyen du loyer pour un studio : 270 à 380 € / mois avant la déduction de l'aide au logement de la CAF.
- Quelques appartements **HLM** plus particulièrement destinés aux jeunes ménages.

La Résidence universitaire de Nanterre

La résidence universitaire de Nanterre est située sur le campus de l'Université à proximité immédiate des salles de cours, de la bibliothèque, du centre sportif, du restaurant universitaire et de la gare (SNCF-RATP), ce qui la situe à moins de 20 minutes du centre de Paris. Le loyer mensuel est de 170 € (année 2003/2004). L'inscription se fait uniquement par Internet avant le 30 avril pour l'année universitaire suivante. Il existe désormais un dossier unique bourse-logement.

CONTACT
Résidence universitaire de Nanterre
Service Vie de l'Etudiant
8, allée de l'Université
92 000 Nanterre
Tél. : + 33 (0) 1 41 20 32 04
resid.nanterre@worldonline.fr

INSCRIPTION
► **http://des.ac-versailles.fr**

► PRATIQUE

- **Pour téléphoner en France depuis l'étranger, il faut composer le « 00 33 ».**
- **Pour téléphoner à l'étranger depuis la France, il faut compose le « 00 », suivi du code du pays, puis du numéro de l'abonné.**
- **Payer moins cher pour téléphoner à l'étranger**

On peut bien sûr téléphoner à l'étranger depuis la Poste ou depuis une cabine téléphonique. Mais cela coûte fort cher. Certaines sociétés pratiquent le « callback ». Ce système permet de payer les communications beaucoup moins cher *(parfois 50 % moins cher que le tarif normal)*. **Au lieu de passer par France Telecom, on peut utiliser par exemple, Transworld Communications ► www.chez.com/trans • ou Eurotelsat ► www.eurotelsat.com.**
Il est également possible d'acheter des cartes prépayées pour téléphoner dans certains pays.

Se loger

La cité internationale universitaire de Paris (C.I.U.P)

Elle est située dans un cadre magnifique : un parc de 40 hectares où chaque pavillon *(35 au total)* a son style propre imité du pays qui l'a construit. La Cité est très demandée – plus de 120 nationalités y sont représentées.

Il existe trois catégories de résidents :

Les résidents étudiants :

Peuvent être admis : les étudiants de moins de 30 ans ayant au moins un niveau universitaire de 2e cycle. La commission d'admission retient surtout le mérite scolaire et non les critères sociaux. Dossier de candidature : du 1er avril au 31 juillet de l'année en cours pour la rentrée d'octobre, et à partir du 3 novembre pour une admission en cours d'année.
Les admissions sont prononcées pour une année et renouvelables deux fois.

Les résidents stagiaires et les enseignants chercheurs

Le candidat stagiaire doit avoir déjà exercé une activité professionnelle pendant au moins deux ans. Il doit accomplir, dans un établissement supérieur ou dans une université, un stage nécessaire à l'évolution de sa carrière, ou bien être inscrit à un 3e cycle en vue de l'obtention d'un diplôme en rapport avec son activité professionnelle, sous réserve que le séjour demandé dure au moins trois mois.
L'enseignant chercheur doit être invité par une université ou un centre d'enseignement supérieur d'Île-de-France.
Les candidatures peuvent être déposées tout au long de l'année et sont renouvelables une seule fois.

Prix de la chambre :

Les prix diffèrent d'une maison à l'autre.

- **Pour les résidents étudiants :** de 199 à 275 € pour une chambre individuelle et de 282 à 396 € pour une chambre double ;
- **Pour les résidents stagiaires et les post-doctorants :** de 350 à 488 € pour une chambre individuelle, de 366 à 534 € pour une chambre de couple *(sans cuisine)* et 580 € pour un studio partagé par un conjoint.

- **Pour un séjour d'été,** les tarifs varient, selon la taille et le confort de la chambre entre 20 et 30 € la nuit. Il faut réserver quinze jours à l'avance.

CONTACT

19, boulevard Jourdan,
75690 Paris Cedex 14
Tél. : + 33 (0) 1 44 16 64 00
Fax + 33 (0) 1 44 16 64 03
Il est possible de faire une pré-inscription directement sur Internet :
www.ciup.fr/hebergement/index.php

Les résidences étudiantes privées ou mutualistes

Ce type de résidences dispose de logements récents, meublés ou non, allant du studio au 2 pièces.
Les loyers proposés y sont nettement plus élevés qu'en cité universitaire, mais les conditions de confort sont généralement supérieures *(kitchenette équipée, salle d'eau, prise de téléphone)* et la plupart offre des services supplémentaires, tels que laverie, cafétéria, etc.

CONTACT

La Mutuelle des étudiants (LMDE)

▸ **Résidence Pablo Picasso** • 67, avenue Pablo Picasso • 92 000 Nanterre • **Tél.** : + 33 (0) 2 40 04 04 53

ADELE *(Association pour le Développement économique du logement étudiant)*

▸ 13, rue Washington, 75008 Paris • **Tél.** : + 33 (0) 1 42 89 36 04 • **www.adele.org**

Accueil des jeunes étrangers

▸ 23, rue du Cherche Midi, 75 006 Paris • **Tél.** : + 33 (0) 1 42 22 50 34 • **Fax** + 33 (0) 1 45 44 60 48

Association pour le logement des jeunes (ALJT) ▸ Tél. : + 33 (0) 1 45 80 70 70

OSE Point logement *(Office des services étudiants)* • ***SMEREP***

▸ 11-13 rue Serpente • 75006 Paris • Tél. + 33 (0) 1 55 42 80 80

Le Point logement

▸ 21, rue du Val de Grâce, 75005 Paris • RER Port Royal. Tél. : + 33 (0) 1 40 46 86 73

L'Église américaine

▸ 65, quai d'Orsay, 75007 Paris • Tél. + 33 (0) 1 40 62 05 00

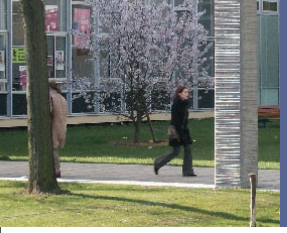

Se loger

Un logement loué à un particulier

Variable en fonction des quartiers, le loyer oscille entre 300 € pour une petite chambre et 700 € pour un deux pièces de 40 m².
Plusieurs solutions d'offrent à vous : passer par une agence immobilière, lire la presse spécialisée, rechercher sur Internet... Ne négligez pas les annonces dans les commerces de quartier : boulangeries, petites ou moyennes surfaces.

ANNONCES DE PARTICULIERS OU D'AGENCES
www.pap.fr
www.explorimmo.fr
www.123immo.com
www.fnail.com
www.seloger.com
www.quickimmo.com
www.mapiaule.com
www.nexdom.com
etc.

OFFRES DE COLOCATION
www.colocation.fr
www.appartager.com
www.kel-koloc.fr
www.e-cologie.com
www.appartement.org
www.easycoloc.com
etc.

Agences immobilières

Ce sont des agences spécialisées dans la vente et la location de logements. Elles jouent le rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire. Les agences immobilières font payer des frais, au moment de la signature du bail, qui correspondent la plupart du temps à un mois de loyer, voire plus.

Attention « aux marchands de listes ». Certaines sociétés vendent de 150 à plus de 200 € des listes de logements. Le piège est que vous payez à l'avance, pour accéder parfois à des fichiers d'offres inexistantes !

Les petites annonces dans la presse et sur Internet

Les journaux quotidiens ou gratuits, la presse étudiante, publient des petites annonces de logement.

Des journaux plus spécialisés :
• « *De particuliers à particuliers* » et « *La centrale des particuliers* ».
Disponible en kiosque le jeudi (à acheter tôt le matin).
Offres consultables sur Internet ▸ **www.pap.fr et www.lacentrale.fr**
• Le FUSAC *(magazine des petites annonces diffusé gratuitement dans les lieux les plus fréquentés par les anglophones)*. Parution le mercredi toutes les quinzaines.
Offres consultables sur Internet ▸ **www.fusac.org**

En savoir plus
www.afje-paris.org
23, rue du Cherche Midi,
75006 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 42 22 50 34
accueil@afje-paris.org

Vivre dans une famille française

L'accueil familial des jeunes étrangers
Cet organisme, parmi d'autres, propose de venir en France en tant que stagiaire familial ou au pair, ou comme hôte payant.

Autres types de logement : hôtels, foyers, auberges de jeunesse

Logement à l'hôtel

Certains hôtels très bon marché *(les « meublés »)* permettent de louer une chambre au mois. Pour obtenir la liste de ces hôtels, contacter les **C**aisses **C**entrales d'**A**ctivités **S**ociales **(CCAS)** des mairies d'arrondissements à Paris ou en banlieue.

LIEN UTILE
Le site de L'Office du Tourisme de Paris
www.paris-tourisoffice.com
127, av. des Champs Elysées • 75008 Paris
Tél. : + 33 (0) 892 68 31 12
Fax : + 33 (0) 1 49 52 53 00
info@paris-tourisoffice.com

Les foyers

Vous pouvez consulter les fiches du CIDJ *(Centre Information, Documentation, Jeunesse)* concernant les foyers :
• **Fiche 5.231** « Foyers et résidences pour étudiants »
• **Fiche 5 320** « Foyers et résidences pour jeunes travailleurs » *(jusqu'à 26 ans)*

CIDJ
▸ 101 quai Branly • 75740 Paris cedex 15 • Tél. : + 33 (0) 44 49 29 30 • **www.cidj.com**

Société nationale de construction pour les travailleurs (SONACOTRA)
▸ 42, rue de Cambronne • 75240 Paris cedex 15 • Tél. : + 33 (0) 40 61 42 00 • **www.sonacotra.fr**

L'Union nationale des foyers des jeunes travailleurs
▸ 12, avenue du Général de Gaulle • 94307 Vincennes • Tél. : + 33 (0) 41 74 81 00 • **www.ufjt.org**

L'Association de logement des Jeunes travailleurs
▸ 15, rue Ferrus • 75014 Paris • Tél. : + 33 (0) 45 80 70 70 • **www.aljt.asso.fr**

L'Union nationale des maisons d'étudiants
▸ 2, rue de la Roquette • 75011 Paris • Tél. : + 33 (0) 48 05 73 62 • **www.unme-asso.com**

Foyer international
▸ 25, rue du 8 Mai 1945 • 78260 Asnières • Tél. : + 33 (0) 39 11 14 97

Les auberges de jeunesse

Le logement en auberge de jeunesse ou en Centre de rencontres internationales reste une solution de dépannage bon marché pour quelques jours.
Les possibilités d'hébergement de longue durée sont limitées en fonction de la disponibilité des centres.

Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) ▸ **www.fuaj.org**
UCRIF Etapes Jeunes ▸ **www.ucrif.asso.fr**

UPX

Se loger

Les aides au logement

L'étudiant international peut déposer une demande d'allocation logement à caractère social. Cette aide est accordée par la Caisse d'Allocations familiales sous certaines conditions :

Où s'adresser pour obtenir cette allocation ?

C'est la **C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales **(CAF)** qui gère les dossiers d'allocation de logement social.

Informations et dossier sur :
www.caf.fr
Un seul téléphone pour Paris :
0 820 25 75 10

Vous pouvez télécharger le dossier de demande d'allocation, le remplir, le signer et le renvoyer accompagné des pièces justificatives.
Vous pouvez aussi faire votre demande en vous adressant directement au centre CAF de votre lieu de résidence.

► Pour les étudiants de Paris :

Il existe 4 centres à Paris suivant l'arrondissement habité :

Centre de Gestion « Pot de Fer » (si vous habitez le 1er, 2e, 3e, 4e, 5e ou 6e)
▸ 19, rue du Pot de Fer, 75005 Paris • M° Place Monge ▸ du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Centre de Gestion « Viala » (si vous habitez le 7e, 8e, 14e,15e ou le 16e)
▸ 18, rue Viala, 75015 Paris • M° Dupleix ▸ du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Centre de gestion « Laumière » (si vous habitez le 9e, 10e, 17e, 18e ou le 19e) :
▸ 67/69, av. Jean Jaurès, 75019 Paris • M° Laumière ▸ du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Centre de gestion « Nationale » (si vous habitez le 11e, 12e, 13e ou le 20e) :
▸ 6101, rue Nationale • 75013 Paris • M° Nationale ▸ du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

► Pour les étudiants en banlieue :

Hauts-de-Seine (92)
▸ 70-88, rue Paul Lescop • 92023 Nanterre cedex • Tél. : + 33 (0) 8 25 05 27 32

Seine-Saint-Denis (93)
▸ 15-17, rue Jean-Pierre Timbaud • 93112 Rosny-sous-Bois • Tél. : + 33 (0) 1 49 35 49 99

Yvelines (78)
▸ 2, avenue des Prés • BP17 • 78184 St Quentin-en-Yvelines cedex • Tél. : + 33 (0) 8 20 25 78 10

Location d'un logement : procédures et démarches

Avant de louer une chambre, un studio ou un appartement, il faut accomplir plusieurs démarches qui engagent légalement le locataire et le propriétaire.

Ce qui intéresse avant tout le propriétaire, c'est que le locataire soit en mesure de payer chaque mois son loyer. Aussi l'étudiant doit-il fournir un justificatif de revenus et/ou trouver quelqu'un qui se porte caution.

Un **bail** est obligatoire : y sont indiqués la durée de la location, le nom du locataire et celui du propriétaire, la description du logement, le montant du loyer, le montant de la **caution**. En principe, la durée du bail est de trois ans renouvelables. En général, deux mois de loyer *(hors charges)* sont demandés en caution. Lors du départ du locataire, cette caution servira à couvrir les frais de réparation si le logement est détérioré. Il est donc très important d'être vigilant durant l'état des lieux, à l'entrée dans le logement et au départ. Si le logement est rendu dans l'état dans lequel il était à l'arrivée, la somme est bien sûr restituée dans sa totalité. Mais la caution n'est jamais remise au moment de l'état de lieux. Le délai de restitution est en général de un à deux mois.

Le locataire a l'obligation de souscrire une **« assurance multi-risques-habitation »** contre le dommage incendie, les dégâts des eaux, etc. Lors de la remise des clés, le locataire doit montrer un justificatif de l'assurance à son propriétaire. La majorité des contrats d'assurance pour l'habitation protège non seulement le logement mais aussi le locataire lui-même (ce qu'on appelle la « responsabilité civile »).

Tout locataire d'un local d'habitation doit payer, chaque année, une **taxe d'habitation** dont le montant peut atteindre, selon la commune, un à deux mois de loyer. Vous pouvez bénéficier d'un allégement sous certaines conditions : interrogez le centre des impôts de votre lieu de résidence.
Les personnes qui vivent en résidence universitaire ou en foyer, ou qui logent chez l'habitant, ne sont pas concernées par cette taxe d'habitation.

Le bail en main, le nouveau locataire doit demander un branchement pour l'électricité, le gaz et s'il le souhaite pour le téléphone :

EDF/GDF
http://monagence.edf.fr

France Telecom
www.francetelecom.com

► **Électricité et/ou gaz** : si l'appartement est libre depuis moins de trois mois, la mise en service se fera à distance. Il suffit d'appeler l'agence « EDF-GDF » dont dépend le logement. Dans le contraire, un technicien passe, sur rendez-vous, faire l'installation nécessaire. Vous recevez ensuite une facture tous les deux mois et un relevé de compteurs est effectué tous les six mois.
► **Téléphone :** pour faire installer une nouvelle ligne, il faut prendre contact avec l'agence commerciale « France Telecom » dont dépend le logement. Les délais de branchement sont très courts.

5. Travailler et étudier

- L'autorisation de travail
- La durée du travail
- Les offres d'emploi

Travailler et étudier

L'autorisation de travail

Depuis juillet 1998, l'étudiant international sous couvert de la carte de séjour « étudiant » peuvent exercer une activité salariée dès leur première année d'études. *« Tout étranger, pour exercer à plein temps ou à temps partiel une activité professionnelle salariée, doit être titulaire d'un titre de travail en cours de validité ».*

Ou s'adresser ? :

Pour toute activité salariée, il faut faire une demande d'autorisation de travail à la **D**irection **D**épartementale du **T**ravail et de l'**E**mploi et de la **F**ormation **P**rofessionnelle **(DDTEFP)** de votre lieu de résidence.

► Pour les étudiants qui habitent Paris :

Bureau de la Main d'œuvre étrangère

► 127, bd de la Villette • 75010 Paris • M° Jaurès • **Tél.** : 01 44 84 41 15

► Pour les étudiants qui habitent en banlieue :

S'adresser à la DDTEFP du lieu de résidence :

Hauts-de-Seine (92) ► 13, rue de Lens • 92022 Nanterre cedex • **Tél.** : + 33 (0) 1 47 86 40 00

Yvelines (78) ► La Diagonale • 34, avenue du Centre • 78182 St-Quentin-en-Yvelines
Tél. : + 33 (0) 1 39 44 10 00

Seine-et-Marne (77) ► Cité administrative • Pré Chamblain • Bât. C • 77011 Melun cedex
Tél. : + 33 (0) 1 64 41 28 59

Essonne (91) ► Tour Agora • Gd. Place d'Évry 2 • 523 Place des Terrasses de l'Agora
91034 Evry cedex • **Tél.** : + 33 (0) 1 60 79 70 00

Seine-Saint-Denis (93) ► Bât. 6- 1, avenue Youri Gagarine • 93016 Bobigny cedex
Tél. : + 33 (0) 1 41 60 53 00

Val-de-Marne (94) ► Immeuble Le Pascal • Avenue du Général de Gaulle
94007 Créteil cedex • **Tél.** : + 33 (0) 1 49 56 28 00

Val-d'Oise (95) ► Immeuble Atrium • 3, boulevard de l'Oise • 95014 Cergy Pontoise cedex
Tél. : + 33 (0) 1 34 35 49 49

Les principaux documents demandés :

- Le titre de séjour « étudiant » en cours de validité,
- La carte d'étudiant de l'année en cours,
- Les documents relatifs à l'embauche *(promesse d'embauche ou contrats de travail)* précisant la qualification, la rémunération, la période d'emploi, le lieu, les jours et heures de travail.

Travailler et étudier

Dès réception de la demande, la DDTEFP doit en principe délivrer une attestation permettant à l'étudiant de travailler immédiatement en attendant l'instruction de son dossier. Au renouvellement de l'autorisation de travail, les services de la DDTEFP sont invités à intervenir rapidement pour éviter que l'étudiant n'interrompe son activité.

L'autorisation de travail n'est valable que six mois et il faut impérativement la renouveler à l'échéance indiquée sur la carte

▸ CAS PARTICULIERS

Sont dispensés de l'autorisation de travail :

- les étudiants de **l'Espace Économique Européen,** *(Union européenne + Islande, Liechtenstein et Norvège)*
- les étudiants d'**Andorre,** du **Gabon,** de **Monaco**
- Les étudiants effectuant des stages d'études rémunérés n'ont pas à demander une autorisation provisoire de travail dans la mesure où ces périodes ne sont pas régies par un contrat de travail mais par une convention de stage tripartite école-entreprise-étudiant.

La durée du travail

À Paris, la durée maximale annuelle autorisée s'élève à 830 heures 30 *(sur la base d'une durée légale hebdomadaire du temps de travail de 35 heures pour un plein temps)*.
L'étudiant international, titulaire d'un permis de séjour, n'est pas autorisé à travailler plus de 20 heures par semaine pendant les périodes d'enseignement et 35 heures pendant les vacances universitaires.

Le contrat peut être à durée déterminée ou indéterminée dans la limite du plafond annuel autorisé, mais il n'est pas autorisé de travailler plus de 3 mois à temps plein dans l'année.

En banlieue, selon les DDTEFP, la durée annuelle autorisée peut être légèrement différente de celle de Paris.

Les offres d'emploi

L'étudiant international a souvent besoin d'un travail d'appoint pour compléter ses ressources.

Il existe de nombreux journaux, agences d'intérim mais consultez de préférence les services ou les organismes qui proposent des jobs plus adaptés à votre qualité d'étudiant.

CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

145 bis, bd. de la Reine • 758005 Versailles cedex

▸ **www.cnous.fr**

En collaboration avec l'**A**gence **N**ationale pour l'**E**mploi **(ANPE)** cet organisme propose à tous les étudiants un service « emplois temporaires ». La première fois, il est nécessaire de s'inscrire sur place en présentant la carte d'étudiant, un justificatif de couverture sociale, une attestation du dernier diplôme obtenu et la carte de séjour.

CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse)

101 quai Branly • 75740 Paris cedex 15 • **Tél.** : + 33 (0) 1 44 49 29 30

▸ **www.cidj.com**

La Cité des métiers

Cité des sciences

30, avenue Corentin Cariou • 75019 Paris

M° Porte de la Villette • **Tél.** : + 33 (0) 1 40 05 72 23

▸ **www.citedesmetiers.com**

L'Étudiant

Ce journal diffuse de nombreuses offres d'emploi compatibles avec les études :

▸ **www.letudiant.fr**

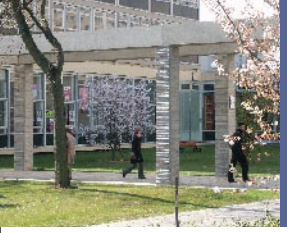

Le mot de la fin

Bon séjour à Paris X

En espérant que ce guide rédigé par le Service des Relations Internationales vous a été utile, et en vous remerciant de nous faire part de toutes remarques susceptibles de l'améliorer.

Le Service des Relations Internationales en coopération avec Réso-U.

Affranchir
au tarif
lettre

Université Paris X Nanterre
Service des Relations Internationales
200 avenue de la République
F - 92001 Nanterre cedex
France

Demande pour plus d'information

M. ☐ Mme ☐ Melle ☐

PRÉNOM.....

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

PAYS.....

DATE DE NAISSANCE...../...../.....SEXE ☐ F ☐ M

TÉLÉPHONE.....

E-MAIL.....

UNIVERSITÉ.....

DISCIPLINE.....

Ce guide m'a été remis par :

☐ Mon université d'origine

☐ L'ambassade de france

☐ L'université paris x

☐ Autres.....

☐ Aucun

Je souhaiterais recevoir plus d'information sur :

☐ Les formations

☐ Les programmes d'échanges

☐ autres.....

Site des relations internationales ► www.u-paris10.fr/sri

► **Ce coupon est à renvoyer au Service des Relations Internationales**

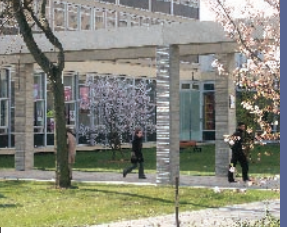

Notes